

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1642/Rev.1
2 août 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 26 JUILLET 1950,
PAR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DU VENEZUELA,
EN REPONSE A SON TELEGRAMME DU 14 JUILLET 1950
(s/1619), RELATIF AUX RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR LE CONSEIL DE SECURITE LE 25 JUIN,
LE 27 JUIN ET LE 7 JUILLET 1950
(s/1501, s/1511, s/1588).

J'AI L'HONNEUR D'ACCUSER RECEPTION A VOTRE EXCELLENCE DE SON TELEGRAMME
DU 14 JUILLET. LE GOUVERNEMENT DU VENEZUELA ETUDIE LES DIFFERENTS POINTS DE
CE TELEGRAMME AVEC UN INTERET TOUT SPECIAL ET RECHERCHE AVEC LE PLUS GRAND
SOIN LES POSSIBILITES QU'IL AURAIT D'APPORTER UNE AIDE DE CARACTERE ECONOMIQUE
DANS LES LIMITES DE SES CAPACITES RESTREINTES, PARCE QU'IL EST ARRIVE A LA
CONCLUSION QU'ETANT DONNE NOS DISPONIBILITES MILITAIRES REDUITES, INTEGRALEMENT
EMPLOYEES A LA DEFENSE ET A LA SECURITE DU TERRITOIRE NATIONAL LE VENEZUELA NE
SERA PEUT-ETRE PAS EN MESURE D'APPORTER UNE CONTRIBUTION D'ORDRE MILITAIRE. EN
CONSEQUENCE, LE GOUVERNEMENT DU VENEZUELA EST DISPOSE A ENTIER EN POURPARLERS
DIRECTS AVEC LE COMMANDEMENT UNIFIE, DE FACON A ETRE EN MESURE DE PRECISER LA
PORTEE DE SA COLLABORATION, LAQUELLE SERA D'ORDRE ECONOMIQUE COMME IL EST DIT
PLUS HAUT.

LUIS EMILIO GOMEZ-RUIZ,
MINISTRE RELATIONS EXTERIEURES
VENEZUELA.

